

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 50 (1970)
Heft: 4: Les Suisses en France

Artikel: L'Union des Suisses de France
Autor: Boccard, Xavier de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Union des Suisses de France

Depuis fort longtemps, les Suisses installés en France se sont regroupés en sociétés, avec des affinités très diverses. Les plus anciennes, et les plus nombreuses, sont bien entendu les sociétés de bienfaisance. Certaines ont déjà célébré le 150^e anniversaire de leur fondation. D'autres sociétés ont regroupé nos compatriotes autour d'un intérêt commun : activités sportives, culturelles ou commerciales. Actuellement, environ 85 sociétés, réparties sur tout le territoire français, permettent aux Suisses en France de se retrouver au cours des nombreuses réunions qu'elles organisent. Leurs comités rassemblent les personnalités les plus actives et les plus dévouées à l'intérêt général.

En 1959, au cours d'une réunion tenue à Royaumont, et sur l'initiative de compatriotes éclairés, furent jetées les bases de l'Union des Suisses de France. Cette Union a grandement contribué à l'étude, qui aboutit, en 1966, à la suite de la votation populaire du 16 octobre, à l'introduction, dans la Constitution fédérale, d'un article 45 *bis* concernant les Suisses de l'étranger et ainsi conçu :

« La Confédération est autorisée à renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et avec la patrie, et à soutenir les institutions créées à cet effet. Elle peut, compte tenu de la situation particulière des Suisses de l'étranger, édicter des dispositions en vue de déterminer leurs droits et obligations, notamment quant à l'exercice des droits politiques et à l'accomplissement des obligations militaires ainsi qu'en matière d'assistance. Les cantons seront consultés avant l'adoption de ces dispositions. »

En 1967, l'Union des Suisses de France s'est dotée de statuts et d'une organisation permanente. Elle est constituée des sociétés suisses régulièrement inscrites auprès des autorités françaises et reconnues par la Commission des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique à Berne. Elle tient chaque année un Congrès, qui réunit, sous la présidence d'honneur de l'Ambassadeur de Suisse en France, et en présence de tous les Consuls en poste

dans ce pays, les présidents des sociétés suisses affiliées. Ce Congrès nomme tous les trois ans le Bureau de l'Union, constitué d'un Président, de deux Vice-Présidents et d'un Trésorier. Le premier Président de l'Union, nommé en 1967, fut M. Paul GRUAZ, de Lyon. Au dernier Congrès de Mulhouse, en 1970, a été élu un nouveau comité présidé par M. Marcel GEHRIG, de Marseille.

Ce Congrès désigne aussi, tous les trois ans, les 5 délégués, et leurs 5 suppléants, qui représentent les Suisses de France à la Commission des Suisses à l'étranger à Berne, Commission actuellement présidée par M. le Conseiller aux États Guisan. Ce sont en particulier ces délégués qui travaillent avec leurs collègues des autres pays et les membres suisses de la Commission, à l'élaboration des modalités d'application de l'article 45 *bis* qui devront le compléter.

Enfin, ce Congrès mandate chaque année un ou deux orateurs pour apporter le point de vue des Suisses de France aux débats de la journée des Suisses à l'étranger qui rassemble fin août les compatriotes du monde entier.

Chaque année, de hauts fonctionnaires de la Confédération assistent au Congrès de l'Union des Suisses de France, répondent aux questions posées et nous apportent de précieuses informations sur l'évolution de la législation, concernant notamment le statut politique, fiscal et social des Suisses vivant en dehors du pays.

Il est souhaitable que les 100 000 Suisses de France sachent que de nombreuses sociétés seraient heureuses de les accueillir. L'Union des Suisses de France, quant à elle, est organisée pour favoriser l'expansion et la représentativité de toutes ces sociétés qui sont en France un reflet de notre patrie.

UNION DES SUISSES DE FRANCE,
7, rue d'Arcole, 13-Marseille-6^e.

Tél. 37-72-06.
